



Coût réel d'un desarchivage d'un dossier

Par **Ana**, le **13/05/2010** à **01:45**

Bonjour,

Je vis en Espagne. J'ai divorcé en 2002 en France. Mon avocat en 2007 ne put se charger de la mise en demeure du non-paiement de la pension alimentaire. J'ai contacté une autre avocate. Mon 1er avocat a procédé au désarchivage du dossier sans me demander de payer de frais et a envoyé les Grosses à ma 2ème avocate. A la fin du procès contre mon ex mari, je lui demandai tout juste 4 mois après de me poster mes originaux. C'était en février 2009. Elle me demanda de lui payer 300€ de frais de désarchivage pour juste ces 4 mois. N'ayant pas cette somme, elle accepta de baisser à 150€. Ne pouvant pas davantage faire face à ces frais me trouvant sans travail, je dû renoncer. Par ailleurs j'ai présenté un dossier pour une assistance Gratuite ici en Espagne pour que mon divorce puisse être enregistré au Registre Civil Espagnol. Le Juge a fait part à mon avocate hier que pour l'audience de lundi 17 il lui fallait impérativement les Grosses du divorce (Jugement et Arrêt). Il accepte de reporter d'1 ou 2 jours mais pas plus. J'ai appelé mon ex avocate en France hier (mardi) pour lui part de l'urgence et pour lui demander de revoir ses honoraires loin d'être à la hauteur de mes moyens. Elle ne prit pas la peine de me répondre et c'est sa collaboratrice qui prit mes appels. Enfin elle me repond par email ce soir en me disant que je devrai lui payer par chèque et non par virement bancaire les 150€ et qu'elle n'enverrait les Grosses qu'au reçu du chèque... jeudi étant férié en France, elle, reprenant son travail que lundi... en plus de l'éloignement, je n'aurai jamais les Grosses et l'audience sera annulée. Il faudra recommencer toute la procédure et au meilleur des cas la nouvelle date d'audience sera pour octobre. J'avais besoin de savoir si elle était en droit d'exiger une telle somme ? J'ai ici un document qui prouve que je bénéficie de l'aide juridictionnelle gratuite... Suis-je dans mon droit de lui demander de me poster mes Grosses sans me compter des frais de désarchivages ? Surtout hors prix. Mon 1er avocat ne m'avait rien demandé et il s'était passé 5 années. Avec tous mes remerciements et mes sincères salutations.